

Comité Technique d'Administration Centrale (CT AC) du 29 mars 2019

Le Comité technique, instance consultative, a pour mission l'examen des projets d'organisation et de fonctionnement des services. Il doit par ailleurs être informé de toutes les décisions de suppressions d'emploi prises par l'administration et consulté sur les questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences.

Voici les points abordés à l'ordre du jour du premier Comité technique d'administration centrale (CT AC) suite aux élections du personnel et que SUD Culture tient à souligner

1. Réorganisation des services logistiques en administration centrale : tout est centralisé au Secrétariat général

Le contexte : l'administration a ouvert, dans le cadre d'Action publique 2022, 10 chantiers de réorganisation des « fonctions supports » en administration centrale (les RH, la formation, le budget, la logistique, les systèmes d'information, la communication, la documentation, les études, la recherche et l'action internationale et européenne), avec pour objectifs : faire des économies, supprimer des postes et regrouper le maximum de services au secrétariat général.

Après un semblant de concertation avec les organisations syndicales, l'administration démarre son programme de restructuration avec les services logistique et affiche clairement sa méthode autoritaire.

Quel est le projet de l'administration ?

Son projet est de regrouper 25 agent-e-s effectuant des fonctions de logistique dans les différentes directions générales et au cabinet au bureau du fonctionnement des services au sein du service des affaires financières et générales du secrétariat général (SG) avec, dès le 15 avril, leur rattachement hiérarchique au SG. Les agent-e-s concernés sont l'équipe d'accueil et de manutention du site des Pyramides (10 agent-e-s), les conducteurs (11 agent-e-s), des gestionnaires courriers à la DGP et des gestionnaires logistique à Valois.

Quelles conséquences pour les agent-e-s ?

En guise d'accompagnement des agent-e-s, le secrétariat général propose de modifier d'abord leur rattachement hiérarchique par mesure individuelle, et ensuite de réfléchir à la nouvelle organisation, avec à la clé, des mutualisations, des rationalisations, des suppressions de poste... L'administration n'a même pas été en mesure d'assurer que tous les agent-e-s concernés avaient été informés...

Et quelle est l'organisation prévue pour les services logistiques dans le cadre du projet CAMUS ?

L'administration déclare que la réorganisation de la logistique s'inscrit dans le cadre du projet CAMUS mais, dans les documents transmis aux organisations syndicales, rien n'est dit sur la future organisation de la logistique qui sera assurée sur les trois sites (Bons enfants, Valois et quadrilatère des archives).

Que propose l'administration pour améliorer les services logistiques aujourd'hui ?

L'administration n'apporte aucune réponse pour améliorer le fonctionnement actuel des services logistique, et donc les conditions de travail des agent-e-s, alors que les besoins sont énormes notamment sur le site Beaubourg qui connaît de gros problèmes soit de chauffage, soit de climatisation.

SUD Culture dénonce ce projet et la méthode utilisée qui révèle le mépris de l'administration pour les conditions de travail des agent-e-s et l'absence d'une vraie réflexion pour organiser les services logistiques de l'administration centrale.

Avec l'ensemble des organisations syndicales, SUD Culture a refusé de se prononcer pour avis sur le principe de rattachement hiérarchique des agent-e-s effectuant des fonctions de logistique au secrétariat général sans disposer de la totalité des informations concernant le projet de réorganisation. Ce point a finalement été retiré par l'administration de l'ordre du jour du CTAC, ce qui ne l'empêchera pas de modifier toutes les affectations des agent-e-s concernés au 15 avril.

Est-ce une préfiguration de la nouvelle méthode de réorganisation ? En tout état de cause, ce précédent ne peut que nous alerter sur les réorganisations à venir dans le cadre d'Action publique 2022.

SUD Culture réaffirme son opposition à Action publique 2022, aux suppressions de poste qui l'accompagnent et demande que le projet de réorganisation de la logistique soit défini avant le rattachement hiérarchique des agent-e-s.

2. Transfert de la fonction administrative et financière de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) au Secrétariat général

Toujours dans cette même volonté hégémonique, le Secrétariat général assurera désormais la gestion des affaires générales et financières de la DGLFLF avec le transfert du poste de gestionnaire de crédits. Rappelons que la DGLFLF avait déjà affaibli ses capacités en la matière avec la suppression du poste de chef du bureau des affaires générales et financières.

SUD Culture demande l'arrêt des suppressions de postes

3. Point d'information sur les suppressions de poste

Les suppressions de poste se poursuivent sans relâche, au rythme de **160 ETP (Équivalent Temps Plein) / an jusqu'en 2022 (sur l'ensemble du Ministère)**.

60 suppressions de postes en administration centrale en 2018, 50 sont prévues en 2019. Les conséquences sont dramatiques en terme de surcharge de travail pour des équipes déjà fortement en souffrance, comme l'atteste les résultats du baromètre social 2018.

Les projets Action publique 2022 et Camus entrepris par le Ministère de la Culture, sont des projets qui engendrent la dégradation des conditions de travail que SUD Culture dénonce et combat : en l'espèce, des « réorganisations » qui désorganisent les équipes et leurs missions, la suppression de postes, les sous-effectifs, les surcharges de travail, l'intensification du travail, des déménagements à répétition....

Pour prendre contact avec vos représentant-e-s Sud Culture Solidaires :

**Sud Culture Solidaires,
61, rue de Richelieu, 75 002 PARIS
TEL : 01 40 15 82 68**

COURRIEL : sud@culture.fr

Sud Culture Solidaires, le 2 avril 2019